

Iran : Rétablissement des sanctions américaines

Publié le 5 novembre 2018

Le 8 mai 2018, les Etats-Unis ont annoncé leur retrait de l'Accord de Vienne sur le nucléaire iranien (Joint Comprehensive Plan of Action – JCPOA) et le rétablissement de l'embargo des Etats-Unis sur l'Iran en deux temps.

Après un premier rétablissement partiel le 6 août 2018, les sanctions américaines sur l'Iran sont pleinement restaurées depuis le 4 novembre 2018. Les sanctions visent désormais le secteur pétrolier, le secteur de l'énergie, le secteur maritime (fret, construction navale) et de nombreuses institutions financières iraniennes dont la Banque centrale d'Iran.

Plusieurs secteurs tels que l'Agroalimentaire ou la Pharmacie ne sont pas couverts par ces sanctions. Ces secteurs risquent néanmoins d'être affectés indirectement notamment en raison des sanctions qui visent les institutions financières iraniennes. Il deviendra très difficile de recevoir ou d'envoyer des paiements d'une contrepartie iranienne.

Le Medef en faveur d'initiatives européennes fiables et sécurisées

L'UE doit réagir pour faire respecter sa souveraineté. Il devient urgent de moderniser nos cadres institutionnels et juridiques pour protéger les entreprises européennes des effets extraterritoriaux américains. La Commission Européenne recherche actuellement les solutions (ex : Système de paiement autonome – « Special Purpose Vehicle ») qui permettront aux entreprises européennes de poursuivre leur commerce avec l'Iran. Le MEDEF contribue aux réflexions en cours des autorités françaises et européennes.

Pour information

Afin de vous informer sur les problématiques liées aux sanctions américaines sur l'Iran, Medef et Medef International ont mis en place depuis mai 2018 une adresse email dédiée : information-iran@medef.fr ainsi qu'un numéro de téléphone (**01 53 59 18 99**)